



## **PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE**

### **DU 9 novembre 2022**

---

**Le 09 Novembre 2022 à 19.30, dans la salle de la mairie de Vergisson, se sont réunis :**

**Le président de séance :** Anne Brochette

**Les membres du conseil municipal :** Eve REY, Nathalie CROIZAT, Cécile REBILLARD, Sylvain DAFFLON, Anthony SAUMAIZE, Vivien SAUMAIZE, Didier VEILLITH, BICA Monique

**Secrétaire de séance :** Eve REY

**Etaient absent(s) :** Charles Edouard DROUIN, Daniel BARRAUD

**Pouvoir(s) :** remis à Anne BROCHETTE

**Quorum :** la majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

---

#### **Ordre du jour :**

**N° 2022-46 ► **Convention de contrôle et d'entretien des sites naturels d'escalade de Vergisson et de Parvis****

Madame le Maire donne lecture du projet de convention ayant comme objectif de permettre l'entretien du site d'escalade par la Fédération Française de la Montagne et de l'escalade (FFME) de Saône et Loire, et pour la commune de Vergisson, de pouvoir justifier de l'entretien du dit site sportif, dont elle est propriétaire. Le Conseil municipal accepte les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

POUR 10

**N° 2022-47 ► **Délibération prescrivant l'élaboration du PLU, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation.****

Madame le maire présente les raisons pour lesquelles l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis. Elle expose la nécessité d'engager une procédure de concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Le conseil municipal décide de prescrire l'élaboration du PLU sur l'intégralité du territoire communal.

POUR 10



**N° 2022-48 ► Eclairage public - modifications des conditions d'éclairage nocturne**

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Au vu des différents articles du CGCT et code de la route, le conseil municipal décide d'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit et donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'EP.

POUR 10

**N° 2022-49 ► Mise en application du télétravail / secrétariat**

Le conseil municipal décide :

- D'ANNULER la délibération 2022-43,
- D'INSTAURER LE télétravail au sein de la collectivité à compter du 09/11/2022 et pour une durée de 1 an ;
- DE VALIDER les critères et modalités d'exercice du télétravail ;
- D'INSTAURER l'indemnisation du télétravail ;
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

POUR 10

**N° 2022-50 ► RODP distribution gaz naturel**

Madame le Maire rappelle que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur notre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

En outre, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur notre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODPD) conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2005.

Le conseil municipal valide l'encaissement de ces redevances dues chaque année à la commune de Vergisson.

POUR 10

PROCES VERBAL ARRETE A LA DATE DU 06 11 2022

Le Maire,

Anne BROCHETTE

Le secrétaire de séance,